



RÈGLEMENT

Le Tour des 6 Vallées de l'Oisans

1- Organisation

1.1 Définition

Le Tour des 6 Vallées de l'Oisans est un événement de course à pied en montagne de 6 épreuves pour un total de **600 participants maximum par jour** :

- **Dimanche 17 août** ; Etape 1 : Les Deux Alpes -> Besse en Oisans (27km 1650D+) ;
 - **Lundi 18 août** ; Etape 2 : Besse en Oisans -> l'Alpe d'Huez (24km 1500D+) ;
 - **Mardi 19 août** ; Etape 3 : l'Alpe d'Huez -> Livet (37km 900D+) ;
 - **Mercredi 20 août** ; Etape : 4 Livet -> Ornon (26km 2350D+) ;
 - **Jeudi 21 août** ; Repos ;
 - **Vendredi 22 août** ; Etape 5 : Ornon -> le Bourg d'Oisans (21km 1300D+) ;
 - **Samedi 23 août** ; Etape 6 : le Bourg d'Oisans -> Les Deux Alpes (38km 2500D+) ;
 - **Samedi 23 août** ; Etape 6.2 : le Bourg d'Oisans -> Les Deux Alpes (17km 1000D+) , il s'agit d'une option bis plus roulante et plus rapide pour rejoindre les 2 Alpes ;
- **Nombres participants :**
 - 245 participants sur les 6 jours
 - **Dimanche 17 août** : 73 inscrits ;
 - **Lundi 18 août** : 68 inscrits ;
 - **Mardi 19 août** : 20 inscrits ;
 - **Mercredi 20 août** : 22 inscrits ;
 - **Vendredi 22 août** : 48 inscrits ;
 - **Samedi 23 août** : 37 inscrits ;

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et déclarée au calendrier des courses hors stades de la commission départementale running (CDR 38) de l'Isère et se déroule en conformité de la réglementation 2025 des courses hors stade.

L'association Les 2 Alpes Trail organise le Tour des 6 Vallées avec le soutien des collectivités (Oisans Tourisme, Communautés de communes de l'Oisans, les Offices de Tourisme des 2 Alpes, de l'Alpe d'Huez, de Vaujany et de Oz en Oisans) les communes traversées ainsi que de diverses associations et prestataires.

Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course en fonction des décisions prises par l'organisation pour garantir la sécurité et le bon déroulement des épreuves.

1.2 Engagement

En s'inscrivant à l'une des courses du Tour des 6 Vallées de l'Oisans, le coureur s'engage à :

- connaître et respecter strictement le présent règlement ;
- être prêt à concourir à la course, savoir faire face aux aléas d'une course de trail-running en montagne, savoir abandonner si la santé est en jeu ;
- respecter, ainsi que ses accompagnants, le lieu, l'organisation, les bénévoles, les résidents, l'environnement...

2- Participation

La compétition est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices ayant 20 ans (Espoirs) dans l'année en cours (nés avant le 31/12/2005).

De plus, les coureurs et coureuses devront :

- soit être licencié auprès de la FFA ;
- soit avoir un Parcours Prévention Santé (PPS) à jour pour la course ;

La gestion des certificats est détaillée dans l'article **pièces justificatives**.

3- Inscription

Les droits d'inscription pour l'ensemble des 6 étapes s'élèvent au prix de :

- 189€ jusqu'au 31 mars 2025 ;
- 209€ jusqu'au 31 mai 2025 ;
- 219€ jusqu'au 10 août 2025 ;
- 230€ jusqu'au 16 août 2025 ;

Les frais d'inscriptions comprennent :

- l'inscription pour participer aux 6 étapes de la course et ses prestations incluses (chronométrage, secours...) ;
- un cadeau (au choix : textile ou alimentaire) ;
- au moins 1 ravitaillement à chaque étape ;
- 1 gros ravitaillement à l'arrivée de chaque étapes ;

Chaque inscription est nominative et non cessible. L'organisation se réserve le droit de fixer un maximum de 500 participants au TOUR COMPLET pour s'assurer de la réussite de l'événement.

Le prix de l'inscription à une étape s'élève au prix de :

- entre 24€ et 45€ selon les étapes jusqu'au 31 mars 2025 ;
- entre 28€ et 49€ selon les étapes jusqu'au 31 mai 2025 ;
- entre 30€ et 51€ selon les étapes jusqu'au 10 août 2025 ;
- entre 34€ et 55€ selon les étapes jusqu'à la veille de la course ;

Les frais d'inscriptions comprennent :

- l'inscription pour participer à la course et ses prestations incluses (chronométrage, secours...) ;
- un cadeau (au choix : textile ou alimentaire) ;
- au moins 1 ravitaillement à chaque étape ;

Chaque inscription est nominative et non cessible. Chaque jour un quota maximum de 500 inscrit.e.s sera mis en place pour s'assurer de la réussite de l'événement.

Des navettes pourront être prises en option.

4- Pièces justificatives

Tous les concurrents devront présenter soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- Les licences anciennement acceptées dans la réglementation 2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne sont plus acceptées ;

- Ou une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire ;
- Attention, les certificats médicaux ne sont pas acceptés ;

L'organisation recommande à tous les coureurs d'avoir une validation médicale pour confirmer leur capacité à prendre part à l'épreuve.

5- Annulation remboursement

Aucun transfert de dossard n'est possible L'organisation met en place un option annulation au moment de l'inscription :

Son coût est fixé à :

- 20€ pour l'intégrale
- 7€ par étape
- Sans option annulation prise lors de l'inscription, une demande d'annulation entraînera un remboursement de 50% du prix de l'inscription si elle est faite avant le vendredi 31 juillet 2025 à 23h59. Il n'y aura plus aucun remboursement ensuite.
- Avec une option annulation prise lors de l'inscription, une demande d'annulation entraînera un remboursement intégral (hors frais de service) si elle est faite avant le le vendredi 14 août 2025 à 23h59. Il n'y aura plus aucun remboursement ensuite.
- Toutes les annulations doivent être faites en faisant la demande à : contact@les2alpestrail.com

6- Liste d'attente

Une liste d'attente sera constituée dès que la limite des inscriptions sera atteinte sur chacun des formats. Les personnes de la liste d'attente seront invitées à basculer sur la liste principale en complétant leurs dossiers dès lors qu'une place se libère.

7- Déroulement

Samedi 16 août 2025

 14h - 19h : Retrait des dossards aux 2 Alpes

Dimanche 17 août 2025

 7h15 - 8h15 : Retrait des dossards aux 2 Alpes

 8h30 : Départ de l'étape 1 aux 2 Alpes

 10h20 - 13h30 : arrivées à Besse-en-Oisans

 12h05 : podiums

Lundi 18 août 2025

 7h45 - 8h15 : Retrait des dossards à Besse-en-Oisans

 8h30 : Départ de l'étape 2 à Besse-en-Oisans

 10h30 - 14h00 : arrivées à l'Alpe d'Huez

 12h05 : podiums

Mardi 19 août 2025

 7h45 - 8h15 : Retrait des dossards à l'Alpe d'Huez

 8h30 : Départ de l'étape 3 à l'Alpe d'Huez

🏁 10h45 - 16h : arrivées à Livet-et-Gavet

🏆 12h15 : podiums

Mercredi 20 août 2025

🏠 7h45 - 8h15 : Retrait des dossards à Livet-et-Gavet

🏃 8h30 : Départ de l'étape 4 à Livet-et-Gavet

🏁 10h45 - 14h : arrivées à Ornon

🏆 12h35 : podiums

Jeudi 21 août 2025

🛌 REPOS

Vendredi 22 août 2025

🏠 7h45 - 8h15 : Retrait des dossards à Ornon

🏃 8h30 : Départ de l'étape 5 à Ornon

🏁 10h00 - 13h : arrivées au Bourg d'Oisans

🏆 11h55 : podiums

Samedi 23 août 2025

🏠 6h45 - 7h15 : Retrait des dossards au Bourg d'Oisans

🏃 7h30 : Départ de l'étape 6 au Bourg d'Oisans

🏁 8h30 - 15h30 : arrivées aux 2 Alpes

🍽️ 11h - 17h : grand buffet final

🏆 14h : podiums finaux

8- Format de l'épreuve

Le format est une course par étapes pour atteindre 170 kilomètres et 10 000m de D+ en 6 étapes.

Sur le grand défi, les étapes sont animées par différents classements :

- un classement de l'étape ;
- un classement général ;
- un classement par jour sur des portions données (montées, descentes, sprinteur) ;
- un classement général sur les portions données sur l'ensemble des étapes ;

Le classement général est le cumul des temps des 6 étapes. Les classements grimpeur / sprinter / descendeur sont déterminés grâce à des sections chronométrées au cœur des étapes. Chaque segment rapporte le nombre de points lié à la place du coureur. A chaque segment, les points se cumulent et les classements sont mis à jour. Le coureur qui a le moins de points est le leader du classement. En cas d'égalité, le classement général sert à départager les coureurs.

9- Parcours

9.1 Distances et dénivelés

Nous avons pris pour référentiel de mesurage des distances et dénivelés de toutes ces épreuves, la plateforme ©Strava. Comme tout outil de mesure, il comporte des incertitudes de mesure, et vous serez nombreux à mesurer le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés par vos montres GPS...

Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 2 ou 3 km...

De plus, les parcours présentés sur notre site ne tiennent pas compte de certaines sections privées ou dangereuses, ouvertes ou sécurisées uniquement le jour de la course. C'est pourquoi votre trace le Jour J sera différente des parcours officiels présentés sur notre site internet.

Il est obligatoire de suivre le balisage sur le parcours et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve !

9.2 Modifications de parcours

Évoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitants à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, ...), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.

9.3 Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis avant le départ ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événement fortuit.

9.4 Abandon

En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à la/le rapatrier jusqu'à l'arrivée **à partir d'un point de ravitaillement**.

L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche (sauf en cas de blessure).

10- Barrières Horaires

Les barrières horaires sont fixées afin de limiter les grosses défaillances dans un souci de santé envers les coureurs, mais aussi pour une meilleure gestion de l'organisation et des bénévoles. **Une arrivée hors délai exclut le coureur des classements généraux, grimpeur, sprinteur et descendeur mais ne l'empêche pas, s'il le souhaite, à participer aux étapes suivantes**

- Etape 1 :
 - Mizoen, km12 : 2h15 de course
 - Arrivée : 6h30 de course
- Etape 2
 - Auris-en-Oisans, km13 : 3h de course
 - Arrivée : 6h de course
- Etape 3 :
 - Vaujany, km20 : 4h de course
 - Arrivée : 7h de course
- Etape 4 :
 - Oulles, km14,5 : 4h20 de course

- Arrivée : 7h30 de course
- Etape 5 :
 - Villard-Notre-Dame, km13 : 3h40 de course
 - Arrivée : 5h45 de course
- Etape 6 :
 - Venosc, km 12: 2h de course
 - Arrivée : 10h de course
- Etape 6.2 :
 - Venosc, km 12 : 3h de course
 - Arrivée : 5h de course

11- Respect de l'environnement des milieux traversés :

Le parcours recèle de milieux naturels remarquables pour les espèces animales et végétales qui ont contribué à son classement en Parc naturel régional. En concertation avec les acteurs locaux, le Parc œuvre à la préservation de ces milieux en compatibilité avec la pratique d'activités de pleine nature comme le trail. Pour contribuer au maintien de la diversité biologique de ces sites et faciliter la pratique des activités, vous, pratiquants, êtes également des acteurs impliqués et directement concernés. Pour agir avec nous soyez discrets, **restez sur les sentiers, remportez vos déchets et respectez les consignes de course**. Pour préserver les milieux et lutter contre l'érosion, ainsi que pour la régularité de la course, il est **interdit de couper les lacets des sentiers et de jeter ses déchets sous peine de disqualification immédiate**.

12- Les chemins et usages multiples :

Agriculteurs, alpagistes, exploitants forestiers, coureurs ou encore randonneurs se côtoient sur les chemins ; les uns pour des motifs professionnels, les autres pour leurs loisirs. Le parcours du **Tour des 6 Vallées de l'Oisans** est mis en place de façon concertée avec le monde agricole et forestier afin d'éviter tout conflit ou gêne sur leurs activités. Certains chemins sont même leur propriété. Afin de maintenir cette bonne collaboration, le comportement respectueux des participants est indispensable pour permettre le renouvellement des courses sur le massif. Il est donc indispensable de rester sur les chemins balisés, de ne pas traverser les prairies et alpages, de respecter les consignes de course et de ne pas dégrader les installations agricoles.

13- Disqualification

13.1 Mises hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- absence de dossard ;
- falsification de dossard ;
- retard au départ de la compétition ;
- absence de l'équipement obligatoire ;
- non pointage aux postes de contrôles ;
- dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle ;
- pollution ou dégradation des sites traversés (sentier coupé, jets d'un quelconque détritux : papier, emballage, etc.) ;
- ravitaillement en dehors des zones prévues ;
- non-respect des consignes sanitaires ;
- non respect des règles du Parc National des Ecrins ;
- cas de dopage avéré ;
- coupe de sentier ;
- comportement irrespectueux grave ;

Les concurrents éliminés pour un acte de triche conscient et délibéré seront bannis à vie des courses organisées par Les 2 Alpes Trail.

13.2 Pacers

Les pacers (coureurs accompagnants ou meneur d'allure) ne sont pas autorisés, pour une course plus égalitaire et en raison du passage dans des espaces protégés où l'organisation souhaite éviter la surfréquentation.

13.3 Réclamations

Les réclamations peuvent être écrites et remises au directeur de course. Une réclamation contre une décision du jury à la suite du rapport d'un commissaire technique doit être présentée immédiatement par le concurrent intéressé. Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats

14- Récompenses

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

Chaque coureur reçoit un lot de bienvenue lors de la remise des dossards.

Seront récompensés à la remise des prix :

- **Remise des prix de l'étape :**
 - La remise des prix sera limitée aux : 3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes ;
 - Leaders de chaque catégorie annexe : meilleur.e grimpeur.se, meilleur.e descendeur.se, meilleur.e sprinteur.se ;
- **Remise des prix du classement général :** Samedi 23 août à 15h30 ;
 - La remise des prix récompensera : Les 5 premiers scratch hommes et femmes ;
 - Les podiums de chaque catégorie annexes pour les hommes et les femmes : meilleur.e grimpeur.se, meilleur.e descendeur.se, meilleur.e sprinteur.se ;
 - Les vainqueurs des catégories sont également appelés sur le podium pour ce classement général final (non cumulable avec le top 5 scratch) ;

15- Repas/ Ravitaillement

Chaque jour, les participants trouveront 1 ou 2 ravitaillement sur le parcours. On y trouvera, selon les lieux : eau, boisson gazeuse et sucrée, biscuits, fruits sec fromage, pain ...

Il s'agit d'un éco-événement, chaque participant est donc tenu de prendre le départ avec son propre gobelet. Il n'y en aura pas sur les ravitaillements et il est interdit de boire à la bouteille.

Assistances autorisées dans les 100m avant et après les ravitaillements officiels.

16- Logistique

Pour les coureurs inscrits sur le solo intégral ou sur plusieurs étapes, nous proposons un transfert de sac coureur entre les lieux de départ et arrivée.

17- Navette

L'organisation met en place un **système de navettes** faciliter les déplacements.

Ces lignes permettent de relier les **pôles d'hébergement** (Les 2 Alpes, Le Bourg d'Oisans, L'Alpe d'Huez) avec les lieux des départs et arrivées des étapes (Les 2 Alpes, Besse-en-Oisans, l'Alpe d'Huez, Livet-et-Gavet, Bourg d'Oisans).

Ce système est fortement recommandé pour ses multiples avantages : **réduction de l'empreinte carbone, tranquillité, prix avantageux et réduction de la circulation**, notamment dans les petits villages.

Tarif : 50€ pour l'ensemble de la semaine ou 10€ par jour.

Pour réserver, il suffit d'aller sur ton inscription et ajouter l'option ([sur ce lien](#), en cliquant sur "ma réservation").

Les navettes peuvent également être réservées pour les accompagnants.

Infos & horaires

Sous réserve de modification selon les contraintes logistiques et le nombre de réservations de navettes.

Les 5 lignes de bus :

Ligne 1 :

Cette ligne dessert **LES 2 ALPES** par les arrêts suivants : Gare routière - Point info - Mont de Lans

Ligne 2 :

Cette ligne dessert **L'ALPE D'HUEZ** par les arrêts suivants : Avenue Étendard - Paganon - Bergers - Huez

Ligne 3 :

Cette ligne dessert **LE BOURG D'OISANS** par les arrêts suivants : Gare routière - Centre

Ligne 4 :

Cette ligne dessert **L'ALPE D'HUEZ** et **BOURG D'OISANS** par l'ensemble des arrêts des lignes 2 et 3

Ligne 5 :

Cette ligne est dédiée aux **accompagnants**. Elle **relie le départ et l'arrivée des étapes**.

18- Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne, à signaler son abandon à l'organisation et à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus.

Vous devez obligatoirement être enregistré aux points de contrôle le long du parcours.

Du fait de l'évolution de la course dans un milieu montagnard, certains passages peuvent nécessiter une vigilance accrue des participants. Dans ce cas, l'organisation imposera la marche obligatoire. Le non-respect de cette obligation entraînera une disqualification.

Même si les portions de routes sont réduites, les coureurs s'engagent à respecter les règles de sécurité routière : feux tricolores, passages piétons, etc. ainsi que les indications des signaleurs postés pour leur sécurité.

Le port du dossard est obligatoire. Il devra être visible durant l'intégralité du parcours. Attention, pour les équipes, il est indispensable que le dossard soit associé au numéro de relais réalisé et au nom du coureur. Tout changement devra être notifié avant le 29 Juin 2024 à 15h sur votre espace d'inscription. Tout dossard ne correspondant pas à l'identité du relayeur entraînera la disqualification de

l'équipe.

19- Matériel obligatoire

 Selon les conditions climatiques, l'organisation peut activer en plan FROID ou un plan CHALEUR, qui augmente la liste du matériel obligatoire, afin de veiller à la sécurité de chacun.

Attention, cette liste est un minimum de sécurité mais nous appelons à la responsabilité de chacun pour appréhender la course selon ses capacités, selon son expérience en montagne.

- couverture de survie (Taille : 1,40m x 2m minimum) ;
- réserve d'eau :
 - Conditions normales : 1L minimum ;
 - Plan "froid" activé : 1L minimum ;
 - Plan "chaleur" activé : 1,5L minimum ;
- réserve alimentaire (400Kcal obligatoires) ;
- éco-cup / gobelet personnel (Aucun gobelet n'est fourni sur les postes de ravitaillement) ;
- sifflet ;
- téléphone mobile chargé ;
- veste avec capuche imperméable et respirante, de type membrane ou enduction **recommandée** (minimum conseillé 10 000 Schmerber, veste type KWAY ou poncho non acceptée) ;
- pièce d'identité ;

Précisions :

- les bâtons sont autorisés ;
- les animaux de compagnie sont interdits lors de la course ;

Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Plan "chaleur" activé :

Pour faire face aux vagues de chaleur, qui ont un impact sur la pratique sportive, nous ajoutons ces éléments :

Obligatoire :

- **réserve d'eau** 1,5L minimum sur le grand défi, 1L minimum sur le petit défi ;
- **protection de la tête** : casquette, bob, chapeau... ;

Conseils :

- met de la crème solaire ;
- gère ton effort, limite les intensités ;
- humidifie tes vêtements aux points d'eau / rivières ;
- sois humble et sois en mesure d'abandonner si tu n'es vraiment pas bien ;

Plan "froid" activé :

Même en été, il peut y avoir une grande fraîcheur en haute montagne, ce qui impacte bien évidemment la pratique sportive.

Obligatoire :

- **veste avec capuche imperméable et respirante**, de type membrane ou enduction (minimum conseillé 10000 Schmerber, veste type KWAY ou poncho non acceptée). Obligatoire sur le grand et le petit défi.
- **pantalon ou collant long** (les jambes doivent être intégralement couvertes)
- **vêtement chaud manches longues**, servant de seconde couche entre le t-shirt respirant et la veste imperméable ou la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) et d'une veste coupe-vent (en plus de la veste obligatoire avec capuche) avec une protection déperlante durable.
- **gants chauds et imperméables** couvrant intégralement les mains (moufles acceptées)

Conseils :

- n'oublie pas de manger et boire. Le froid et l'humidité peuvent te faire oublier ces besoins indispensables.
- sois humble et sois en mesure d'abandonner si tu as trop froid, avant de faire une hypothermie

Tout participant s'engage à posséder la totalité du matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisation durant la totalité de l'épreuve. L'absence de cet équipement entraîne des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification.

20- Secours :

Les secours seront présents pendant toute la durée de la manifestation.

Le poste principal (4 secouristes et un véhicule médicalisé) est basé sur la zone d'arrivée de chaque épreuve. Il sera renforcé par une équipe mobile de 2 secouristes avec véhicule de premier secours à la personne.

Un médecin sera également présent.

Des binômes de serre-file se relaieront sur le parcours afin de s'assurer qu'aucun participant ne restent en course et éventuellement alerter les secours si cela s'avérerait nécessaire.

21- Contrôle anti-dopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

22- Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

23- Assurance

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et secours. L'organisation a souscrit à une assurance Responsabilité civile N° 17 049 868 B / 0009 qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Chaque coureur a la possibilité de souscrire une assurance journalière ou annuelle lors de son inscription.

24- Droits à l'image

J'autorise Les Deux Alpes Trail, organisateur de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette journée. J'autorise également l'organisateur à publier mon nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats.

En participant à l'épreuve, chaque concurrent accepte le présent règlement.